

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2015/32

Objet : Approbation des statuts de la régie « Etablissement Public Territorial de Bassin » porté par le syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance

L'an deux mille douze, le 17 juin, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la salle communale « la Baratonne » à Baratier, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 17 juin 2015

Date de convocation :
Le 27 mai 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents
Vote(s) pour
Vote(s) contre
Abstention(s)

Secrétaire de séance :

Auxiliaire Secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents :

Etaient représentés :

Etaient invités :

Etaient excusés :

Exposé des motifs :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) a été créé en 1976 pour assurer la gestion et la restauration de la rivière sur 230 kilomètres de linéaire et la protection des biens et des personnes. Il a été reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) en Mars 2010 et souhaite aujourd'hui créer une régie sur l'ensemble du bassin Durance dont les missions seraient les suivantes :

- participer à la cohérence et l'efficacité de l'action publique à l'échelle du bassin versant ;
- participer à l'émergence de structures de gestion sur les affluents.

La régie pourra exercer une compétence de maîtrise d'ouvrage opérationnelle pour des problématiques d'intérêt général. Elle sera administrée, sous l'autorité du conseil syndical du SMAVD, par un conseil d'exploitation composé de :

- 12 membres du SMAVD ;
- Un représentant par structure membre (SMIGIBA, PNR Queyras, SMADESEP, SMPUU, SMAB, SMDBA, PNR Verdon, PNR Luberon, SIRCC, SIAE, SIPCCRJ, SIMA), soit 12 membres ;
- Le Président du SMAVD ;

Extrait du registre des délibérations N° 2015/32 Page1/2

Membres Adhérents :
Conseil Général des Hautes-Alpes,
Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,
Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.

Le Président de ce conseil d'exploitation sera nécessairement membre du SMAVD.

Les structures membres de la régie n'ont pas de contribution statutaire fixée. La participation sera volontaire, définie au cas par cas en fonction de la nature des actions menées. Le SMAVD apportera lors de la mise en œuvre de la régie la dotation initiale nécessaire à son fonctionnement.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 du 23 octobre 2003 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2009-09 du comité syndical prise en date du 29 avril 2009 et constitutive d'une motion de soutien à la mise en place d'un EPTB de la Durance porté par le SMAVD ;

CONSIDERANT :

- la proposition de création d'une régie émise par le SMAVD en qualité d'EPTB su bassin hydrographique de la Durance ;
- les statuts ci-joints présentés pour la création de la régie ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 17 juin 2015

- **DECIDE** de participer à la régie autonome du bassin hydrographique de la Durance porté par le SMAVD ;
- **DESIGNE** le Président comme représentant du SMADESEP au sein du conseil d'exploitation de la régie autonome.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Victor BERENGUEL